



## Pas de certificat de cession

Par **elbrado**, le **17/10/2016** à **16:33**

Bonjour,

Ma nièce possédait une twingo dont elle voulait se débarrasser. Il y a 5 ans, elle contacte un casseur qui vient la chercher.

Aujourd'hui elle reçoit des PV pour ce véhicule. Elle ne se rapelle plus si elle avait fait un certificat de cession ou pas (la préfecture n'a rien enregistré) et ne sait plus de quel casseur il s'agit.

Pour le PV, pas de pb, elle paiera, mais elle souhaiterait régulariser la situation. Que peut-on faire ?

Par **morobar**, le **17/10/2016** à **17:57**

Bonjour,

Dans un premier temps il va falloir qu'elle mange du phosphore (sucer des allumettes) car si elle ne sait à qui, quand et comment elle a cédé son véhicule, personne ne le saura pour elle. Plaisanterie à part, le casseur doit être agréé épaviste.

Dans ce cas il n'aurait pas omis d'établir la documentation complète.

Il est donc à craindre le choix d'un ferrailleur peu scrupuleux qui a recyclé la carte grise.

Il apparaît dès lors urgent de consulter un avocat spécialisé dans le domaine automobile, ou le droit public avant de se retrouver entraînée dans des affaires de banditisme.

Par **Visiteur**, le **17/10/2016** à **17:58**

**BONJOUR** marque de politesse [smile4]

Perso, je ne peux vous aider, mais peut être qu'elle devrait se renseigner à la préfecture d'une part, sur une procédure et déposer plainte contre x d'autre part pour indiquer que quelqu'un circule avec le véhicule ou les plaques sans autorisation (je présume que quelqu'un l'utilise puisqu'il y a PV)